



## Communiqué de presse de l'Intersyndicale du lundi 02 mars 2020

Samedi, le 1<sup>er</sup> Ministre a annoncé avec mépris qu'il utiliserait l'article 49-3 de la Constitution pour faire adopter la réforme des retraites. Cet article lui permet de couper court aux débats à l'Assemblée. Le 49-3 n'est pas une fatalité. La procédure parlementaire est loin d'être terminée. La mobilisation populaire peut encore gagner. Ce fut le cas en 2006 avec le retrait du projet de CPE.

En conséquence, l'Intersyndicale appelle l'ensemble des salariés du public et du privé à manifester demain, **mardi soir, 03 mars, à Fort de France** avec des flambeaux ou tout autre objet lumineux :

- **Rendez-vous à la Maison des Syndicats à 18 heures.**

Côté Education, le Recteur a par courrier invité les organisations syndicales à le rencontrer au Rectorat, ce même mardi 03 mars. L'intersyndicale lui rappelle qu'elle est toujours dans l'attente d'une réponse chiffrée. Nous ne nous laisserons pas manipuler !

En l'absence d'une telle réponse écrite, nous ne pouvons accepter de nous rendre à cet entretien.

La lutte doit se poursuivre ! L'Intersyndicale appelle les personnels de l'éducation à rester mobilisés devant leurs établissements, à partir du jeudi 05 mars, jour de permanences des ATEE.

CDMT

CGTM

UNSA

FNEC FP FO

FSU

Philippe  
PIERRE-CHARLES

Gabriel  
JEAN-MARIE

Marc ADAINE

Jocelyn PRESENT

Régine BELLAY